



DECLARATION DES PERFORMANCES N° MBCIMENT001

suyant Règlement (UE) N° 305/2011

pour le produit "Mr Bricolage" - Ciment

1. Code d'identification unique du produit type :

Ciment Portland Composé NBN EN 197-1 - CEM II/B-M (S-V) 32,5 N

2. Numéro de type, de lot ou série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

Voir emballage

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Préparation de béton, mortier, coulis et autres mélanges destinés à la construction et à la fabrication de produits de construction.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Mr Bricolage
Rue des Morgelines 8
5100 Naninne – (Namur)**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

non requis

6. Le système ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 1+

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié de certification du produit BE-CERT (numéro d'identification Nr. 0965), selon le système 1+, délivre le certificat de constance des performances du produit en réalisant la détermination du produit type sur la base d'essais type (y compris l'échantillonnage), une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, des essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché. 0965-CPR-C0097

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

non requis

9. Performances déclarées

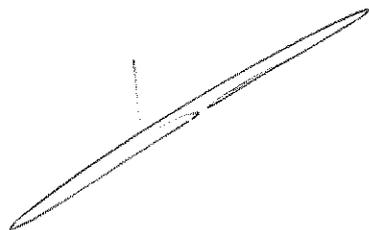
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Ciments courants (sous familles), constituants et composition	CEM II/B-M (S-V) 32,5 N	EN 197-1:2011
Résistance à la compression (à court terme et courante)	32,5 N	
Temps de prise	Satisfait	
Stabilité expansion teneur en SO3	Satisfait Satisfait	
Teneur en chlorure	Satisfait	

Lorsque, conformément aux articles 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

non requis

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par le fabricant et en son nom par :



À ...

le ...